

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 14 novembre 2019

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° 2019-224

Objet de la délibération : Délibération approuvant la décision modificative 2019 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Plan d'Aups-Sainte-Baume, salle des Fêtes «Maison de Pays», sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 novembre 2019.

Présents : BREMOND Didier, MORIN Jean-Pierre, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, LOPEZ Pierrette, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, AUDIBERT Eric, D'ANDREA Jeanine, GAUTIER Pierre, GROS Michel, BŒUF Mireille, LOUDES Serge, RASTELLO Gilles, VALLOT Philippe, GUISIANO Jean-Martin, BOULANGER Véronique, BOUYGUES Christian, FULACHER Aurélie, GARELLO Vessélina, LAMIA Anne-Marie, LANFRANCHI Christine, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, REYNAUD Anne, SALOMON Nathalie, WUST Jocelyne

Absents excusés :

- **dont suppléés :** PALUSSIÈRE Christophe par DALMASSO Valérie
- **dont représentés :** GUIOL André donne procuration à GROS Michel, FREYNET Jacques donne procuration à LANFRANCHI Christine, LATZ Michaël donne procuration à BREMOND Didier, VAILLOT Bernard donne procuration à FABRE Gérard, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, GIUSTI Annie donne procuration à MORIN Jean-Pierre, HUMBERT Roger donne procuration à SALOMON Nathalie, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, LAUMAILLER Jean-Luc donne procuration à FELIX Jean-Claude, NEDJAR Laurent donne procuration à VALLOT Philippe

Absents : PAUL Jacques, RIOLI Christian, PONS Josette, ARTUPHEL Ollivier, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, SIMONETTI Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11 ;

VU la délibération n° 2019-44 du Conseil de Communauté du 27 mars 2019 relative à l'approbation du budget primitif 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un réajustement des crédits, tant en recettes, qu'en dépenses, compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Collectivité ;

CONSIDERANT qu'à la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, présente au Conseil Communautaire le projet de décision modificative dressé pour l'exercice 2019 ;

CONSIDERANT qu'après explication et rapport, ce document, s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement : 2 838 365 €
- Section d'investissement : 3 281 060 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 29 octobre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de prendre acte de la présentation de la décision modificative 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- et d'approuver la décision modificative 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexée, aux montants suivants :
 - Section de fonctionnement : 2 838 365 €
 - Section d'investissement : 3 281 060 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Plan d'Aups-Sainte-Baume,
le 14 novembre 2019

